

Elections CNU 2015, section 25 (Mathématiques)

Profession de foi des listes

Qualité de la Recherche et de l'Enseignement (soutenues par QSF)

Le CNU constitue aujourd'hui l'un des lieux où les universitaires peuvent utilement défendre leur conception de leur activité et leurs droits, garants de la qualité scientifique, tout en restant fidèles au principe de l'élection par les pairs.

Notre liste, "Qualité de la recherche et de l'enseignement", a reçu le soutien de l'association "Qualité de la Science française" fondée en 1982 par Laurent Schwartz (www.qsf.fr). QSF fait partie des organisations qui ont permis le maintien de l'attribution au CNU de certaines de ses prérogatives (promotions, CRCT, reclassements, primes), lorsque les projets de décrets CNU et statut de 2008 prévoyaient le transfert de ces missions aux présidences des universités.

Notre liste est composée de candidats engagés dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, dans un souci d'équilibre géographique et de représentation de toutes les spécialités.

Les membres élus sur la liste "Qualité de la recherche et de l'enseignement" veilleront à ce que nouveau CNU ne soit pas seulement une instance de régulation de la discipline ; il doit garantir la jouissance des mêmes droits pour tous les universitaires. Cette exigence est d'autant plus pressante à un moment où la liberté des universitaires est remise en cause de toute part : encadrement bureaucratique de la recherche, augmentation des charges administratives, individualisation poussée des carrières, etc.

Le CNU est désormais également investi d'une nouvelle mission. Il procèdera à l'évaluation quadriennale de l'ensemble des activités des enseignants-chercheurs. Cette évaluation sera établie individuellement et aura des conséquences à la fois sur l'activité de chacun et sur l'ensemble des carrières. Réticents à un suivi dont les objectifs ne sont pas explicités, les élus de la liste "Qualité de la recherche et de l'enseignement" s'engagent à ce que l'évaluation prenne en compte l'activité des enseignants-chercheurs dans toutes ses dimensions, en gardant cependant une place prépondérante à la recherche. Nous défendrons également le principe que l'évaluation de la recherche ne doit pas être fondée sur des critères bibliométriques mais bien sur l'analyse individuelle de l'activité des candidats.

Les élus de la liste "Qualité de la recherche et de l'enseignement" s'engagent à agir au sein du CNU en fonction des trois objectifs suivants :

- Veiller au primat du critère de la qualité scientifique dans l'examen des dossiers des candidats à la qualification aux fonctions de professeur et de maître de conférences, afin de préserver l'homogénéité du recrutement dans ces corps.
- Appliquer le même principe en matière de promotion, promotion à la première classe et à la classe exceptionnelle et promotion à la hors classe des maîtres de conférences, comme pour l'attribution des congés pour recherches ou conversions thématiques.
- Veiller à ce que la section 25 du CNU maintienne chaque année des critères publics qui permettent d'évaluer objectivement et dans la transparence l'activité des enseignants-chercheurs.